

**COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 novembre 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
De présents : 14
De votants : 14

Date de convocation : 27/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

BIOULAC Josiane, CASTANIER Nadine, CASTANIER Michel, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean-Marc.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Elisabeth KISS

ORDRE DU JOUR

1. Attribution des marchés de travaux liées à l'opération « rénovation d'un bâtiment public en multiple rural »
2. Demande de subvention DETR 2026 : 3^{ème} tranche de la convention pluriannuelle pour l'opération « rénovation d'un bâtiment public en multiple rural »
3. Présentation du projet de création de la station d'épuration et raccordement au lotissement de bel air
4. Demande de subvention DETR 2026 : création d'une filière d'assainissement (STEP) et raccordement du lotissement de bel air
5. Convention Cantal Ingénierie et Territoires pour maîtrise d'œuvre voirie 2025
6. Questions diverses

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2025

DÉLIBÉRATIONS

1/ ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX LIÉES A L'OPÉRATION « RÉNOVATION D'UN BATIMENT PUBLIC EN MULTIPLE RURAL » 2025-042

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité rénover l'une des grandes maisons de maître située au cœur de bourg qui contenait autrefois un commerce de boucherie et engager les travaux de rénovation de ce bâtiment public en multiple rural afin de faciliter la reprise de ce commerce avec l'arrivée d'un nouveau boulanger et de créer un logement et un gîte.

Pour cela, la commune a lancé une consultation des entreprises sur la base d'un allotissement de 14 lots distincts :

Lot(s)	Désignation
01	DÉSAMIANTAGE - DÉPLOMBAGE
02	DÉMOLITION (maison individuelle)
03	TERRASSEMENT - VRD
04	DÉMOLITION – GROS ŒUVRE – ENDUITS EXTÉRIEURS
05	CHARPENTE BOIS
06	COUVERTURE – ZINGUERIE
07	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM - OCCULTATIONS
08	FERRURERIE
09	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
10	CLOISONS – PLAFONDS – FAUX-PLAFONDS – ISOLATION - PEINTURE
11	CARRELAGE - FAIENCES
12	REVETEMENTS DE SOLS COLLES
13	CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – PLOMBERIE – SANITAIRE - VENTILATION
14	ÉLECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

Dans le cadre de la consultation, Les candidats avaient l'obligation de répondre à la solution de base du cahier des charges du dossier de consultation des entreprise (DCE) et également de faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles (PSE):

Cette consultation a été passée selon une procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La publicité de cette consultation est parue dans le Journal d'annonces légales « La Montagne » et sur le profil acheteur de la commune via la plateforme www.achatpublic.com avec une date limite de remise des offres pour le Jeudi 12 juin 2025 - 18 h.

30 offres ont été reçues dans les délais avec des offres pour l'ensemble les lots hormis pour le lot 12 « Revêtement de sols collés » :

- 3 offres pour le lot 1,
- 3 offres pour le lot 2
- 3 offres pour le lot 3,
- 2 offres pour le lot 4,
- 1 offre pour le lot 5,
- 3 offres pour le lot 6,
- 1 offre pour le lot 7,
- 1 offre pour le lot 8,
- 2 offres pour le lot 9,
- 4 offres pour le lot 10,
- 1 offre pour le lot 11,
- 0 offre pour le lot 12,
- 3 offres pour le lot 13,
- 3 offres pour le lot 11.

Dans le cadre de l'analyse des offres, des demandes de précisions ont été adressées à certaines entreprises afin de clarifier la teneur de leur offre et une phase de négociations a également été engagée avec l'ensemble des entreprises afin qu'elles puissent améliorer leurs propositions tant sur le plan technique que financier concernant les lots :

- lot 1 : Désamiantage – Déplombage
- lot 4 : Démolition – Gros Oeuvre – Enduits extérieurs,
- lot 5 : Charpente bois
- lot 6 : Couverture – Zinguerie
- lot 7 : Menuiseries extérieures bois – alu – occultations
- lot 8 : Serrurerie
- lot 9 : Menuiseries intérieures bois, lot 11 : Carrelage – Faïences,
- lot 13 : Chauffage – Rafraîchissement – Plomberie – Sanitaire – Ventilation
- lot 14 : Electricité – Courants forts et faibles.

A l'issue de cette phase de négociation le rapport d'analyse a pu être finalisé.

Aussi, au regard du rapport d'analyse technique et financier établi par la maîtrise d'œuvre après négociations avec les entreprises, il apparaît que les offres économiquement les plus avantageuses ainsi que les PSE sont les suivantes :

DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T. OFFRE	Observations	ESTIMATION
LOT N° 1 - DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE	AWWA GROUP – 31300 TOULOUSE	26 975.00 €	Offre de base	26 000,00 €
LOT N° 2 - DEMOLITION (maison individuelle)	SAS ENTREPRISE LONGUECAMP - 15120 LADINHAC	11 520.00 €	Offre de base	17 000,00 €
LOT N° 3 - TERRASSEMENT - VRD	COLAS France - ETABLISSEMENT D'AURILLAC - 15000 AURILLAC	46 547.40 €	Offre de base pour un montant HT de : 35 169,90 € PSE n°1 pour un montant HT de : 8 737,50 € PSE n°2 pour un montant HT de : 2 640,00 €	48 000,00 €
LOT N° 4 - DEMOLITION – GROS ŒUVRE – ENDUITS EXTERIEURS	SAS ENTREPRISE AYMAR BEAL - 15340 PUYCAPEL	391 858,39 €	Offre de base pour un montant HT de : 397 058,39 € PSE n°3 pour un montant HT de : - 5 200,00 €	408 000,00 €
LOT N° 5 - CHARPENTE BOIS	SAS MARCENAC CHARPENTE-MENUISERIE - 15220 MARCOLES	77 417,07 €	Offre de base	65 000,00 €
LOT N° 6 - COUVERTURE – ZINGUERIE	Déclarer sans suite			
LOT N° 7 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM - OCCULTATIONS	SARL ROBERT ALAIN - 15000 AURILLAC	55 622,16 €	Offre de base	49 000,00 €
LOT N° 8 - SERRURERIE	SARL C2M - 15600 MAURS	33 318,31 €	Offre de base	27 000,00 €
LOT N° 9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SARL VERGNE MENUISERIE - 15130 ARPAJON SUR CERE	70 815,00 €	Offre de base pour un montant HT de : 68 665,00 € PSE n° 4 pour un montant HT de : 2 150,00 €	59 000,00 €
LOT N° 10 - CLOISONS – PLAFONDS – FAUX-PLAFONDS – ISOLATION - PEINTURE	SARL CANCE - 15003 AURILLAC CEDEX	93 714,84 €	Offre de base	102 000,00 €
LOT N° 11 - CARRELAGE - FAÏENCES	SARL METZ CARRELAGE - 46100 Figeac	27 029,00 €	Offre de base	21 000,00 €
LOT N° 12 - REVETEMENTS DE SOLS COLLES	Absence d'offre			
LOT N° 13 CHAUFFAGE – RAFRAÎCHISSEMENT – PLOMBERIE – SANITAIRE - VENTILATION	SARL LAVERGNE ANDRE - 15700 PLEAUX	85 036,46 €	Offre de base pour un montant HT de : 79 897,55 € PSE n° 1 pour un montant HT de : 5 138,91 €	85 000,00 €
LOT N° 14 - ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES	VOLTA SYNERGIE ELECTRICITE - 15000 AURILLAC	70 000,00 €	Offre de base	71 000,00 €
TOTAL H.T.		989 853,63 €		978 000,00 €

Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes ont été retenues :

- N° 1 du lot 3 relative à la récupération des eaux pluviales (alimentation des toilettes et arrosage extérieur),
- N° 2 du lot 3 relative à la réfection des enrobés sur accès secondaire (jardin logement)
- N° 3 du lot 4 relative à la démolition de la souche maçonnée en toiture (compris conduit de fumée)
- N° 4 du lot 9 relative au meuble de cuisine dans le logement du R+1 (hors équipement)
- N° 1 du lot 13 relative à la récupération des eaux pluviales (alimentation des toilettes et arrosage extérieur).

Décision d'attribution

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (pour : 14 - contre : 0) :

- D'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT N° 1 - DESAMIANAGE – DEPLOMBAGE : à **AWWA GROUP** - 82 route de Bayonne - 31300 TOULOUSE pour un montant total de **26 975,00 € HT**.

LOT N° 2 - DEMOLITION (maison individuelle) : à la **SAS ENTREPRISE LONGUECAMP** - 15120 LADINHAC pour un montant total de **11 520,00 € HT**.

LOT N° 3 - TERRASSEMENT – VRD : à l'entreprise **COLAS France - ETABLISSEMENT D'AURILLAC** - 11 avenue du Garric - ZAC de Baradel - 15000 AURILLAC pour un montant total de **46 547,40 € HT** (PSE n° 1 comprise pour un montant de **8 737,50 € HT** et PSE n° 2 comprise pour un montant de **2 640,00 € HT**).

LOT N° 4 - DEMOLITION – GROS ŒUVRE – ENDUITS EXTERIEURS : à la **SAS ENTREPRISE AYMAR BEAL** - La Croix de Pierre Mourjou - 15340 PUYCAPEL pour un montant total de **391 858,39 € HT** (PSE n° 3 comprise pour un montant de **- 5 200,00 € HT**).

LOT N° 5 - CHARPENTE BOIS : à la **SAS MARCENAC CHARPENTE-MENUISERIE** - Le Bourg - 15220 MARCOLES pour un montant total de **77 417,07 € HT**.

LOT N° 7 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM – OCCULTATIONS : à la **SARL ROBERT ALAIN** - 15 avenue du Garric - 15000 AURILLAC pour un montant total de **55 622,16 € HT**.

LOT N° 8 – SERRURERIE : à la **SARL C2M** - ZI Laborie - 15600 MAURS pour un montant total de **33 318,31 € HT**.

LOT N° 9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS : à la **SARL VERGNE MENUISERIE** - 11 rue du Chauffour - 15130 ARPAJON SUR CERE pour un montant total de **70 815,00 € HT** (PSE n° 4 comprise pour un montant de **2 150,00 € HT**).

LOT N° 10 - CLOISON S-PLAFONDS – FAUX-PLAFONDS – ISOLATION – PEINTURE : à la **SARL CANCE** 5 rue Félix Daguerre - BP 301 - 15003 AURILLAC CEDEX pour un montant total de **93 714,84 € HT**.

Lot	Estimation du maître d'œuvre (€ HT)	Montant maximal autorisé (€ HT)
<u>Lot 12 : REVETEMENTS DE SOLS – COLLES</u>	10 000,00 €	20 000,00 €

Monsieur le maire rendra compte de l'utilisation de cette délégation de signature des marchés à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal en application de l'Article L2122-23 du CGCT.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 : 3^{EME} TRANCHE DE LA CONVENTION PLURIANUELLE POUR L'OPÉRATION « RÉNOVATION D'UN BATIMENT PUBLIC EN MULTIPLE RURAL » 2025-043

La subvention DETR initialement sollicitée s'appuyait sur un plan pluriannuel sur 3 ans, de demandes et d'attributions de crédits. A ce titre la troisième tranche de la subvention d'un montant de 74 562,00 € fera prochainement l'objet d'une nouvelle demande. A ce stade de la procédure financière de ce projet, la région et l'Etat se sont favorablement engagés conformément au calendrier prévu.

3/ PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET RACCORDEMENT AU LOTISSEMENT DE BEL AIR - 2025-044

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'une filière d'assainissement sur le bourg de CASSANIOUZE intégrant le raccordement du lotissement de Bel Air.

Le coût de ce projet s'élève à 473 813,30 € H.T, comprenant :

• Foncier :	5 000,00 €
• AMO CIT :	1 250,00 €
• Frais de maîtrise d'œuvre :	25 800,00 €
• Frais d'études :	10 550,00 €
• Travaux :	431 213,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 14 - contre : 0) :

- APPROUVE le projet de travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif de la commune pour un montant de 473 813,30 € HT.
- SOLICITE de Monsieur le Préfet du Cantal une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR)
- ASSURE le plan de financement prévisionnel de la façon suivante :
 - Etat (DETR 2026) : 177 697,32 €
 - Agence Adour Garonne : 146 147,99 €
 - Aides non publiques : 10 010,00 €
 - Autofinancement et emprunt : 139 957,99 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au déroulement de cette opération.

M. le Maire indique que la réalisation de la station d'épuration nécessite l'acquisition d'une parcelle de 2 000 m² appartenant à M. Teulières. En tenant compte de la nature du terrain le prix est estimé entre 0,50 € et 1 € le m², maximum de 3 € le m².

4/ CONVENTION CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES POUR MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE 2025 - 2025-041

Monsieur Le Maire donne connaissance de la proposition financière de Cantal Ingénierie & Territoires pour une Mission de maîtrise d'œuvre de travaux (MOE) concernant le programme de voirie 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De confier la maîtrise d'œuvre à Cantal Ingénierie & Territoires pour un montant de prestations de 1 666,68 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5/ QUESTIONS DIVERSES

a) Borne incendie

Monsieur Christophe BARBÈS, résident au lieu-dit Le Prat, sollicite l'installation d'une borne incendie. Il précise qu'il prendra à sa charge le coût de l'équipement, estimé à environ 4 000 €. La commune procédera à la commande du matériel et à la réalisation des travaux, et assurera par la suite l'entretien ainsi que le contrôle réglementaire de l'installation, dans le cadre de sa compétence en matière de défense incendie communale.

b) Adressage

Nadine CASTANIER et Martine COURTOIS sont chargées de la mise en œuvre de l'adressage communal. Leur mission consiste, d'abord à vérifier les dénominations des lieux-dits transmises par La poste, puis à contrôler la numérotation qui sera réalisée par celle-ci. Un premier versement 1 000 € sera prochainement effectué dans le cadre de la convention signée avec la poste.

c) Compte rendu du conseil d'école du 14 octobre 2025

- L'école accueille 25 élèves et compte trois institutrices à temps partiel.
- La commune propose un dispositif d'aide aux devoirs. Le rôle des bénévoles assurant cette aide consiste à accompagner les élèves dans la réalisation de leur travail scolaire, sans toutefois se substituer au rôle de suivi et de contrôle des apprentissages qui demeure de la responsabilité des parents.
- L'État a renouvelé pour 2025-2026 son soutien à la mise en œuvre de la tarification sociale des cantines scolaires à 1 €.
- L'un des trois exercices d'incendie prévus chaque année a eu lieu.

Projets 2025-2026

- Les enfants participeront :
 - au cross de Lafeuillade
 - à des ateliers d'occitan
- La Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne propose de prendre en charge la remise à neuf des vélos, à hauteur de 25 € par vélo.
- L'APE indique que le matériel de sport est en cours de livraison et qu'un projet est en cours avec l'école de cirque d'Aurillac
- La Fête des ECOLES, est prévue le 19 juin ou le 26 juin 2026

Monsieur le Maire souhaite la participation des enfants à la cérémonie de commémoration du 11 novembre qui se tiendra à 11h sur la place de Cassaniouze.

d) Multiple Rural

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du courrier adressé par M. Raymond Felgines relatif à l'avenir du multiple rural.

M. Felgines commente positivement la décision du Conseil municipal d'avoir acquis les immeubles constituant le projet de création du « multiple rural ».

Il est rappelé que l'intégralité des travaux ne pourra être exécutée, compte tenu du contexte budgétaire actuel qu'à la réception des aides financières sollicitées auprès de la Région dans le cadre des fonds européens.

Toutefois, il a été décidé d'engager, dans un premier temps, les travaux de maçonnerie et de réfection de la toiture nécessaires à la mise hors d'eau du bâtiment principal. Cette intervention est en effet indispensable pour enrayer la dégradation progressive de l'immeuble.

- e) La Ronde de la Châtaigneraie qui traversera par CASSANIOUZE aux alentours de midi se déroulera le 8 novembre prochain. Des bénévoles sont sollicités pour contribuer au bon déroulement de la manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LA SECRETAIRE
Elisabeth KISS

LES MEMBRES

Martine Comte
Hélène

Signature 1
Signature 2
Signature 3
Signature 4
Signature 5